

## RAPPORT

### Au Conseil communal de Bullet

De la Commission d'Imposition chargée d'examiner le préavis n° 33-2020

« Arrêté d'imposition pour l'année 2021 »

**Rapporteur :** Fanny Tinguely

**Membres :** Florence Paillard, Rudolph Widmer

**Municipaux présents :** Jean-Franco Paillard, Michel Borno, Daniel Oguey

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La commission d'imposition s'est réunie le lundi 12 octobre 2020, à 19h00, à la Salle Bertha Bonnet, afin d'examiner le préavis susmentionné.

M. Jean-Franco Paillard, Syndic, ainsi que MM. Michel Borno et Daniel Oguey, Municipaux, étaient présents. Ils ont répondu à toutes nos questions et nous les remercions.

Comme expliqué lors de la séance, il est prudent de reconduire pour une année les éléments de l'arrêté d'imposition 2020, car nous ne connaissons pas les retombées du COVID-19, ni de la future péréquation qui sera décidée en juin 2021.

La Municipalité propose donc pour l'année 2021 de maintenir le taux d'imposition communal à 71,5% de l'impôt cantonal de base. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2020 sont reconduits au surplus pour l'année 2021.

Après discussion, la Commission d'imposition se rallie aux conclusions municipales.

### CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis n° 33-2020 concernant l'arrêté d'imposition 2021
- Ouï le rapport de la Commission d'imposition
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2021 ;
- De maintenir le taux communal d'impôts à 71,5% de l'impôt cantonal de base ;
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Bullet, le 13 octobre 2020

Le rapporteur :

Les membres :